

Commune de AULON



Plan Communal Sauvegarde AULON



Préambule

En cas de sinistre majeur, le maire est le directeur des opérations de secours (DOS) sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan de secours départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations, avalanche, chute de neige abondante etc...) transmise par la préfecture, le maire ou son adjoint doit répercuter l'information ou l'alerte auprès des administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- 1 - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; prévoir l'aide à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise.
- 2 - Mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement.
- 3 - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer le poste commandement crise (PCC).
- 4 - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres.
- 5 - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio- psychologique des victimes ou sinistrés.
- 6 - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
- 7 - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques, la mobilisation des moyens privés.
- 8 - Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture.
- 9 - Entretenir les relations avec la presse, en concertation avec l'autorité préfectorale.

En conséquence nous avons travaillé avec l'équipe municipale à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde qu'il nous appartient à tous de respecter lors d'une situation de crise.



Le Maire

Jean Bertrand DUBARRY

1 - DECLENCHEMENT DU PCS ET MONTEE EN PUISSANCE DU PCC

Le plan communal de sauvegarde est déclenché :

- à l'initiative du maire ou de l'adjoint désigné en cas d'absence du maire
- à la demande de l'autorité préfectorale dans le cadre de l'ORSEC départemental

Schéma de l'alerte

**Un témoin informe le maire ou un représentant de la commune...
Ce dernier informe le maire ou l'adjoint .**

06 07 17 21 87 maire ou 06 89 28 07 46 adjoint

⇒ qui informe les services compétents

Si une intervention des secours est nécessaire...	Alerter immédiatement le CODIS	<u>Codis :</u> 18
Si une expertise est nécessaire ou complémentaire	se poser les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Que se passe t-il exactement sur le terrain ? • Les informations en ma possession ont elles été vérifiées ? La situation est elle figée ou susceptible d'évolutions ?	
Dès que le maire ou son remplaçant désigné a les réponses à ces questions, il informe la permanence protection civile de la préfecture	Alerter la préfecture qui se chargera d'informer le service compétent	<u>Préfecture :</u> 05.62.56.65.65 06.74.68.81.82 ou 06.72.87.77.62
Suivant la situation ou l'avis technique	Mettre en place le PCC	Appel d'un ou plusieurs membres du PCC

MONTEE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF COMMUNAL :

Acteur	Actions	Documents de référence ou remarques
Dès que le maire ou son représentant reçoit le renfort d'un membre du PCC...	Il lui confie la mission de mobilisation du PCC. Le maire peut ainsi rester disponible et garder sa liberté de mouvement	Le maire ou son représentant analyse et détermine la fiche réflexe la plus adaptée à la situation et répartit les rôles

⇒ Alerter la population

Dès qu'un autre membre du PCC est disponible...	Il met en oeuvre le chapitre « Alerte » de la fiche réflexe adaptée à la situation.	Voir paragraphe « alerte population » de chaque fiche réflexe
---	---	---

Composition du Poste de Commandement de Crise

Directeur des opérations de secours (DOS) :

Local Mairie

05 62 39 96 83

Maire ou Adjoint

responsable : DUBARRY Jean Bertrand

06 07 17 21 87

suppléant : MIGLIETTI Michel

06 89 28 07 46

Président Communauté

Communes : Anglade Jean louis :

0682329449

Responsable des Actions Communales (RAC):

Local Mairie

responsable : ALEGRE Aline

06 34 96 88 21

suppléant : DUBARRY Maurice

06 82 06 32 04

Secrétariat et intendance :

responsable : VERDOUX Annie

06 45 64 47 30

suppléant : GARNIER Sandrine

06 77 88 59 70

Responsable Population et ERP :

Local Salle des Fêtes

responsable : FOUGA Lucien

06 72 05 07 55

suppléant : LAFFAILLE Fabrice

06 80 47 15 21

Responsable Voirie :

Local Salle des Fêtes

responsable : SABASTIA Gabriel

06 81 97 98 63

suppléant : MIGLIETTI Michel

06 89 28 07 46

Président de la Communauté de Communes :

Anglade Jean louis :

0682329449

Responsable Logistique:

Local Salle des Fêtes

responsable : LAFFAILLE Fabrice

06 80 47 15 21

suppléant : FOUGA Lucien

06 72 05 07 55

Employé communal :

Labadens didier : 0637301252

Cazanova michel : 0562401199

Fiches

Risques à caractère technologique:

- ❖ **-Débordement barrage ou crue**
- ❖ **-Pollution des eaux**

**Fiche d'aide à la décision : débordement barrage Lurgues ou crue du Lavedan
VIGILANCE RENFORCÉE à ALERTE ROUGE**

Responsable de l'information : EDF ou Préfecture

MONTEE EN PUISSANCE : Activer une cellule de veille au PCC avec une permanence de nuit dont le N° de tel est communiqué à la Préfecture

L'ALERTE :

En saison estivale ou la population des communes est augmentée d'une forte population de passage, l'évacuation ou le déplacement de certaines structures peut être proposée dès le stade « vigilance renforcée » afin de limiter les effectifs présents sur site. Les éleveurs locaux pouvant avoir des troupeaux en bordure du Lavedan seront prévenus

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain (Voir tableaux 7)	Accès au matériel (voir tableau 8)	Procédure (voir tableau 8)
Téléphone au responsable ALP avec visite sur site systématique	Terrains ALP pouvant accueillir du camping au bord du Lavedan Résidents temporaires	Responsable population et ERP	Sans objet	Ordre immédiat d'évacuation de la zone à risque PPR :tolérance zéro sur la zone
Téléphone et visite sur site et Arrêté Municipal d'interdiction de circulation route de Lurgues ; Panneautage correspondant	Résidents de Lurgues Résidents permanents et secondaires	RAC	Barrières au Hangar Communal	A mettre en place un panneau à Lurgues sur avis technique de la Préfecture ou de l'exploitant du barrage si besoin . Point de vigilance le pont de Sideros
Téléphone et visite sur site systématique	Riverains du Lavedan : Mr DUBARRY Maurice Résident permanent	RAC	Sans objet	Evacuation des riverains sur avis technique de la Préfecture
Téléphone et visite sur site	Riverains du Lavedan : Mr CALVEL Résident secondaire	RAC	Sans objet	Evacuation des riverains sur avis technique de la Préfecture
Téléphone	Eleveurs locaux : MICHOU BARATIN ; PETIT DEMANGE ; BLANCHARD ; FISSE Troupeaux	Responsable population et ERP	Sans objet	Information téléphonique sur avis technique de la Préfecture

**Fiche d'aide à la décision : débordement barrage Lurgues ou crue du Lavedan
VIGILANCE RENFORCÉE à ALERTE ROUGE**

L'INFORMATION A DONNER

Informez l'ensemble de la population en lui rappelant les consignes figurant dans la plaquette d'information de l'exploitant du barrage EDF .
Rappeler les itinéraires d'évacuation pédestres par le chemin des Aryelets et le vieux chemin de Lurgues
Rédiger une feuille d'information communale à afficher avec l'arrêté municipal à l'embranchement de la route de Lurgues et sur le panneau d'affichage .

LES MESURES DE SAUVEGARDE A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Fermeture de la route de Lurgues	En liaison avec la Gendarmerie le RAC organise l'évacuation des résidents de Lurgues si la sécurité civile le demande ou si nous sommes en alerte rouge crues . Dans ce cas les liaisons avec Lurgues se feront par le chemin des Aryelets ou le chemin de Lurgues à pied
Evacuation et relogement des riverains	Le RAC organise l'évacuation des riverains et propose des solutions de relogement temporaire dans une structure de vacances type gites
Evacuation des lieux de camping	Le RAC organise l'évacuation immédiate des lieux et s'assure des mesures d'évacuation ou de réinstallation avec le gestionnaire de l'ALP
Evacuation du bétail	.Le RAC informe des risques et des interdictions et vérifie les mesures prises par les éleveurs

LES MESURES DE VOIRIE

Préparer le panneau de l'itinéraire et la fermeture de la route prévue

Axes	Implantation des panneaux ou des jalonneurs	Responsables PCC + personnel de terrain (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux clés (voir tableau 6)
Fermeture de la route de Lurgues et Itinéraire d'évacuation pédestre par le chemin des Aryelets	à l'embranchement de la route de Lurgues	Responsable voirie avec employé communal	Plan des itinéraires Panneaux route barrée	des exemplaires du plan sont dans le classeur PCS Les panneaux sont dans la remise des services techniques. Les clés sont dans le tableau qui est à la Mairie

**Fiche d'aide à la décision : débordement barrage Lurgues ou crue du Lavedan
VIGILANCE RENFORCÉE à ALERTE ROUGE**

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

☛ Hébergement

Hébergement possible jusqu'à 110 couchages au centre de vacances ALP les Erebes ou bien suivant le nombre de personnes à reloger il peut être fait appel aux loueurs de gîtes ruraux (voir tableaux ci-dessous)

Centre d'hébergement de la population avec propriétaires vivant sur place

Site	Capacité	Responsable de la mise en place (Voir tableaux 7)	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
ALP Les Erebes	110	RAC	Avis de réquisition des locaux (voir modèle dans le classeur PCS	Clef à récupérer auprès de Mr DUBARRY Maurice ou Directeur de l'ALP
Hôtellerie Montagne Armand Jean François	30	RAC	Avis de réquisition des locaux	Tel 05 62 39 94 83
Gîtes ruraux Aulon Lac Marie Louise	6	RAC	Avis de réquisition des locaux	Tel 05 62 40 29 89 ou 05 62 39 97 45
Gîtes ruraux Aulon Miglietti Odette	4	RAC	Avis de réquisition des locaux	Tel 05 62 39 97 45
Gîtes ruraux Aulon Bernis Jeannette	15 sur 3 gîtes	RAC	Avis de réquisition des locaux	Tel 05 62 39 97 73
Chambre hôtes Aulon Dubarry Jean Bertrand	6	RAC	Avis de réquisition des locaux	Tel 06 07 17 21 87

☛ Alimentation

voir tableaux 6.2 et 6.3 - La commune prendra en charge l'alimentation des personnes hébergées ainsi que celle des secouristes engagés.

L' auberge des Ayrielets et la cuisine de l' ALP peuvent être activées

Fiche d'aide à la décision : Pollution des eaux : réservoir du village ou réservoir de Lurgues

Source de l'information : DDAS

Divers événements climatiques, techniques ou sociaux, peuvent mettre en cause le fonctionnement des équipements de production ou de distribution d'eau potable.

Face à une dégradation de la qualité ou de la quantité des eaux destinées à la consommation humaine, il s'agit de prendre rapidement des mesures adaptées.

L'ALERTE :

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain (Voir tableaux 7)	Accès au matériel (voir tableau 8)	Procédure (voir tableau 8)
Porte à porte avec affichage	Bassin de distribution du Village	Le Maire ou suppléant	Affichette dans le classeur PCS	Editer le nombre nécessaire d'affichettes (80 pour le village)
Porte à porte avec affichage	Bassin de distribution du quartier de Lurgues	Le Maire ou suppléant	Affichette dans le classeur PCS	Editer le nombre nécessaire d'affichettes (20 pour Lurgues)

INFORMATIONS A DONNER :

- Zone concernée, raison des restrictions ou de l'interdiction d'utilisation de l'eau ,...
- Dispositif de distribution d'eau destiné à la population mis en place : procédure été 15 avril 15 Novembre approvisionnement sur le bassin restant disponible et non pollué par les usagers eux-mêmes .En période hiver avec circulation difficile (neige et verglas) distribution d'eau potable à la salle des fêtes
- Dispositif de distribution d'eau destiné à la consommation du bétail: utilisation des abreuvoirs ou torrents de proximités

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

Organiser la mise en place d'un circuit de distribution d'eau pour les personnes vulnérables (voir tableau)

Organiser une permanence d'information à la mairie.

Le besoin moyen en eau est de :

5 litres par personne et par jour pour les besoins alimentaires ,

5 litres par jour par animal de petite taille et entre 20 et 50 l par jour par animal de grande taille.

☛ ORGANISATION DES POINTS DE DISTRIBUTION

L'organisation décrite ci-dessus pour l'eau destinée à la consommation humaine. Pour les autres usages, le village est encadré de sources , torrents, cascades

En cas d'utilisation d'eau en bouteille l'approvisionnement se fera dans les commerces locaux prévoir par journées 250 bouteilles

- La distribution en bouteilles nécessitera une logistique plus complexe. Une palette bouteilles de 1,5l pèse 800 kg. Elle contient 504 bouteilles en 84 packs pour 756 litres. Une palette représente la consommation journalière de 150 personnes. Son encombrement est de 80x120cm.

Fiches Risques naturels :

- ❖ **Avalanche sur zone habitée ;**
- ❖ **Chute de blocs sur zone habitée ;**
- ❖ **Chute de neige importante**
- ❖ **Vent et orages violents**
- ❖ **Séisme important**

**Fiche d'aide à la décision : risque Avalanches sur zone habitée :
De vigilance renforcée à vigilance rouge**

**Source d'information : Météo France ou Préfecture
AFFICHAGE DU BULLETIN D'ALERTE METEO FRANCE**

L'ALERTE

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain (Voir tableaux 7)	Accès au matériel (voir tableau 8)	Procédure (voir tableau 8)
Porte à porte et affichage	alerter en priorité les gites d'accueil	RAC	Mairie	A partir du listing des gites contacter les personnes
Téléphone	alerter spécifiquement les établissement du tableau 4.2	RAC	Mairie	A partir du listing appeler les responsables
Affichage sur le panneau d'information Mairie	alerter les organisateurs de manifestation(randonnées par exemple)	RAC	Mairie	Affichage du bulletin d'alerte ou du communiqué Sécurité Civile à récupérer sur le site internet de Météo France ou de la Préfecture

L'INFORMATION A DONNER

Nature et caractéristiques du phénomène : avalanche de type « soufflante » autour du village ou avalanche de plaques dures ou humides au village et à Lurgues
Consigne : demander aux personnes de rester chez elles en attendant les instruction des services de secours
 Zone concernée
 Nature et position du ou des lieux d'accueil en cas d'absence d'énergie électrique

LES MESURES DE PROTECTION

ERP Informer les usagers (Transmission du bulletin d'alerte ou du communiqué Sécurité Civile)

LES MESURES DE PROTECTION A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Action	Responsables (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux matériels (voir tableau 6)
Organisation d'une permanence en Mairie	DOC + RAC		
Prise en compte des problèmes particuliers des personnes vulnérables	RAC		Voir tableau de classification des personnes

**Fiche d'aide à la décision : risque Avalanches sur zone habitée :
De vigilance renforcée à vigilance rouge**

**Source d'information : Météo France ou Préfecture
AFFICHAGE DU BULLETIN D'ALERTE METEO FRANCE**

LES MESURES DE VOIRIE

Boucler la zone qui pourrait être touchée par l'avalanche

Axes	Implantation des points de bouclage	Responsable (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux clés (voir tableau 6)
Voirie communale	Place du village	RAC	Panneautage Hangar communal et Arrêté du maire (voir annexe)	Clef tableau Mairie
Route de Lurgues	Embranchement route de Lurgues RD 30	RAC	Panneautage Hangar communal et Arrêté du maire (voir annexe)	Clef tableau Mairie

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

☛ Hébergement provisoire

Organiser l'évacuation et éventuellement le relogement des personnes habitant la zone menacée.
 Attention l'évacuation de tout ou partie du village ne peut être envisagée qu'à la condition que le RD 30 n'ait pas lui-même un arrêté d'interdiction de circulation . Dans cette hypothèse le relogement sur place devra être organisé .

Le bâtiment des Erebes peut être concerné par le phénomène et ne sera donc pas sollicité .

En cas d'insuffisance de locaux la Maison de la Nature peut être utilisée comme lieu de vie

Hébergement des clients de la résidence RRR

Site	Capacité	Responsable de la mise en place (Voir tableaux 7)	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Hôtellerie Montagne Armand Jean François	40	RAC	Avis de réquisition des locaux	Tel 05 62 39 94 83
Gites ruraux Aulon Lac Marie Louise	6	RAC	Avis de réquisition des locaux	Tel 05 62 40 29 89 ou 05 62 39 97 45
Gites ruraux Aulon Miglietti Odette	4	RAC	Avis de réquisition des locaux	Tel 05 62 39 97 45
Gites ruraux Aulon Bernis Jeannette	15 sur 3 gites	RAC	Avis de réquisition des locaux	Tel 05 62 39 97 73
Chambre hôtes Aulon Dubarry Jean Bertrand	6	RAC	Avis de réquisition des locaux	Tel 06 07 17 21 87

☛ Alimentation

voir tableaux 6.2 et 6.3

La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagés

Fiche d'aide à l'action : Avalanche sur zone habitée

L'ALERTE

Le sinistre est survenu il n'y a pas d'alerte à la population

Alerter immédiatement :

- x le **SECOURS EN MONTAGNE 05.62.92.41.41**
- x le **18 CODIS**
- x la **Gendarmerie**

Le **COS sera le chef de l'organisme de secours en montagne de 1ère alerte (PGHM ou CRS 29)** en donnant si possible les renseignements suivants : Lieu –et si possible nombre de victimes avérées et potentielles

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain (Voir tableaux 7)	Accès au matériel (voir tableau 8)	Procédure (voir tableau 8)
Téléphone	La station de ski la plus proche pour qu'elle mobilise ses pisteurs et son matériel d'avalanche Altiservice : Tel : 05 62 98 44 41 Ou Tel directeur des pistes Mr Bonneau 06 08 45 89 67 Maire de Saint Lary Mr Mir Tel : 06 08 51 23 86	DOS		(voir le dispositif d'organisation de la station de ski : dossier SIVU AURE 2000) Responsable sécurité des pistes : Mr Vedere 06 86 30 50 91 Ambulances Jacomet 06 27 02 66 61 Altiservice 05 62 98 44 41

MONTÉE EN PUISSANCE

Effectuer une reconnaissance rapide pour définir la zone touchée, évaluer le nombre de victimes possibles et transmettre le renseignement au secours en montagne 05.62.56.92.41.41

Le secours des personnes enfouies sous une avalanche nécessite une intervention immédiate et des effectifs nombreux.

Mobiliser tous les volontaires disponibles, les équiper au moins de pelles, et de sondes. S'assurer qu'il n'y a pas de risque sur la zone accident. S'il y a doute sur la possibilité d'une seconde coulée, attendre le secours en montagne, sinon :

- Constituer des équipes autour d'une personne ayant une expérience dans le domaine de la recherche de victimes sous avalanche
- Créer à l'entrée du chantier un secrétariat qui prendra les noms des responsables et des membres de chaque équipe envoyée sur la zone. **Le passage par ce secrétariat**

et l'enregistrement sont impératif ainsi que la signature du document « acte d'engagement ».

Les volontaires qui n'auront pas pu être envoyés sur le chantier (manque de matériel, manque de cadres etc...) seront regroupés dans une zone d'attente hors du chantier. Ils seront si nécessaire pris en compte et encadrés par les hommes du secours en montagne.

Poste	Personnel qualifié (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux matériels (voir tableau 6)
Responsable des recherches (si autre que le maire)	Nom MIGLIETTI Michel Tel: 06 89 28 07 46 Nom DUBARRY Maurice Tel : 06 82 06 32 04	Table chaise papier crayon	
Secrétariat entrée	Nom VERDOUX Annie Tel: 06 45 64 47 30 Nom GARNIER Sandrine Tel : 06 77 88 59 70	Table chaise papier crayon	Document acte d'engagement (dans le classeur PCS annexes)
Chef de vague de sondage	Nom : VEDERE (Sécurité des pistes St Lary Soulan) Tel : 06 86 30 50 91 Nom DE LE RUE Xavier Tel:06 72 90 75 37 Nom GUERIN Franck Tel :0672332189	Au mieux : ARVA RECO sondes pelles Au minimum sondes, pelles	Document acte d'engagement (dans le classeur PCS annexe)

LES MESURES DE PROTECTION A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Action	Responsables (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux matériels (voir tableau 6)
Éviter le regroupement sur l'accident. Placer une vigie pour alerter en cas de départ d'une autre avalanche	DOS + RAC	Tracteur avec lame de déneigement 5 Radio portative type talkie walkie sont disponibles en Mairie	Garage service technique. Les clés sont dans le tableau qui est à la mairie En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander au Maire, à l'Adjoint ou à la Secrétaire de mairie (coordonnées (voir tableau Poste Commandement de crise)

Héberger les personnes dont les logements sont touchés ou qui ont été évacuées	RAC+ SI	Voir liste des hébergements	Un exemplaire papier dans le classeur PCS annexe
Prendre en charge individuellement l'évacuation des personnes vulnérables	RPE + SI	Voir liste des personnes vulnérables	Un exemplaire papier dans le classeur PCS annexe
Prendre un arrêté d'annulation des manifestations prévues qui pourraient générer une gêne pour les secours	RAC	Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	Un exemplaire papier dans le classeur PCS annexe..

LES MESURES DE VOIRIE

Boucler la zone du sinistre et les zones qui auraient été rendues dangereuses

Axes	Implantation des points de bouclage	Responsable (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux clés (voir tableau 6)
Accès au village	Fermeture de la route au pont de Lurgues	RAC Responsable terrain	Canevas d'arrêté d'interdiction de circulation Panneaux route barrée	Un exemplaire papier dans le classeur PCS annexe. Les panneaux sont dans la remise des services techniques. Les clés sont dans le tableau qui est à la Mairie En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander au Maire, à l'Adjoint ou à la Secrétaire de mairie (coordonnées (voir tableau Poste Commandement de crise)
Accès au Hameau de Lurgues	Fermeture de la route au pont de Lurgues	RAC	Canevas d'arrêté d'interdiction de circulation	Un exemplaire papier dans le classeur PCS annexe. Les panneaux sont dans la remise des services techniques. Les clés sont dans le tableau qui est à la Mairie En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander au Maire, à l'Adjoint ou à la Secrétaire de mairie (coordonnées (voir tableau Poste Commandement de crise)

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

☛ Hébergement provisoire

Organiser le relogement des personnes dont le logement est touché ou qui ont été évacuées (**voir fiche savoir-faire : centre d'accueil municipal**)

Les enfants n'étant pas scolarisés sur la commune, ils pourront être accueillis dans la vallée si le sinistre intervient lors d'une journée de classe . A organiser avec la Communauté de Communes des Veziaux d'Aure et la Préfecture

Le centre de vacances les Erebes pourra être utilisé s'il n'est pas touché par le phénomène

Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m² . (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Hébergement des clients de la résidence RRR

Site	Capacité	Responsable de la mise en place (Voir tableaux 7)	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
ALP Centre de vacances les Erebes	100 hébergement avec couchage et cuisine	RAC	15 tables de 8 personnes 100 places assises avec des bancs 100 lits 100 couvertures	Clef à récupérer auprès de Mr DUBARRY Maurice ou Directeur de l'ALP Mr MEDIAMOLE tel
Salle des fêtes	80 hébergement de jour	RAC	10 tables 80 chaises ou banc	Les clés sont à demander au Maire, à l'Adjoint ou à la Secrétaire de mairie

☛ Alimentation

voir tableaux 6.2 et 6.3 - La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagées (cuisine collective à l'ALP 100 couverts sans provisions et Auberge des Ayrielets 50 couverts avec provisions

Fiche d'aide à la décision : risque chutes de blocs (sur zone habitée)

L'ALERTE				
Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain (Voir tableaux 7)	Accès au matériel (voir tableau 8)	Procédure (voir tableau 8)
Porte à porte et affichage de l'info	alerter la population concernée	RAC		
Téléphone	alerter spécifiquement les établissement du tableau 4.2	RAC ou DOS		
Visite ou Téléphone	alerter spécifiquement les personnes vulnérables (tableaux 2.1 – 2.2),	RAC		
Téléphone	alerter les organisateurs de manifestation si concernés	RAC		

L'INFORMATION A DONNER

Nature et caractéristiques du phénomène
Zone concernée
Si évacuation envisagée :

- Heure de mise en place du dispositif d'évacuation
- Nature et position du ou des lieux d'accueil

LES MESURES DE PROTECTION

ERP	Informers les usagers
Établissement recevant des enfants	Informers la direction de l'ALP Prendre en charge l'évacuation des enfants vers le lieux d'hébergement

LES MESURES DE PROTECTION A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Action	Responsables (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux matériels (voir tableau 6)
Organiser l'évacuation de la zone et l'accueil de la population (voir fiche centre d'accueil municipal)	Responsable jalonnement Mr FOUGA Responsable groupe d'accueil Mme VERDOUX Responsable bureau d'accueil Mme GARNIER	Voir N° tel tableau de composition PCC	



Fiche d'aide à la décision : risque fortes chutes de neige

VIGILANCE ROUGE

L'ALERTE

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain (Voir tableaux 7)	Accès au matériel (voir tableau 8)	Procédure (voir tableau 8)
Automate d'alerte	alerter l'ensemble de la population	DOS	Voir N° tel tableau de composition PCC	
Téléphone	alerter spécifiquement les établissements du tableau 4.2	DOS	Voir N° tel tableau de composition PCC	
Téléphone	alerter spécifiquement les personnes vulnérables (tableaux 2.1 – 2.2),	RAC	Voir N° tel tableau de composition PCC	
Téléphone	alerter les organisateurs de manifestation	DOS	Voir N° tel tableau de composition PCC	

L'INFORMATION A DONNER

Nature du phénomène prévu (renseignement donnés par le répondeur Météo-France 08.92.68.02.65)
 Heures prévue d'arrivée du phénomène (idem)
 Mesures de sauvegarde à prendre

LES MESURES DE PROTECTION

Ensemble de la population	Voir fiche dans l'annexe « conseil intempérie »
Campings	Pour les campings situés en zone à risque leur demander d'appliquer les consignes du cahier de prescriptions appropriées (évacuation)
Organisateurs de manifestation	Annuler la manifestation

LES MESURES DE PROTECTION A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Action	Responsable (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux matériels (voir tableau 6)
Baliser les zones dangereuses de décharge de la neige des toits	Responsable logistique		Le matériel de balisage est dans le hangar communal . En dehors des heures de service la clé pour accéder au local est à demander à M.r Labadens, ; au Maire ou Premier Adjoint
Prendre un arrêté d'annulation de toutes les manifestations prévues.	DOS	Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	Un exemplaire papier dans le classeur PCS annexe.. Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / interdictions manifestations »
Si les conséquences du phénomène durent, contrôler tous les jours au moins par téléphone, la situation des personnes vulnérables	Responsable population Mr Fouga Lucien	Tableaux 2	
....			

LES MESURES DE VOIRIE

Mettre en condition le matériel de déneigement.
Rappeler au personnel le rôle de chacun dans le plan de déneigement
Si nécessaire prendre contact avec l'agence locale du conseil général pour coordonner les travaux
Fermer les axes que la neige pourraient rendre dangereux

Déneigement

Axes ou secteur à déneiger	Responsable (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux clés (voir tableau 6)
Rues du village	DOS	Tracteur déneigement communal	
Route de Lurgues si résidents isolés	DOS	Tracteur déneigement communal ou prestataire	

Fermeture d'axe

Axe	Implantation des points de bouclage	Responsable (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux matériels (voir tableau 6)
Route de Lurgues	Pont du Lavedan par barrières	RAC	Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	Un exemplaire papier dans le classeur PCS annexe..

		Responsable terrain	Panneaux route barrée	<p>Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / fermeture voie communale</p> <p>Les panneaux ou barrières sont dans le hangar communal En dehors des heures de service la clé pour accéder au local est à demander à M.r Labadens ; au Maire ou Premier Adjoint</p>
--	--	---------------------	-----------------------	---

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

☛ Hébergement provisoire

Des routes impraticables pourrait obliger la commune à héberger des personnes ou des groupes en transit. Il faut donc vérifier que les moyens prévus sont disponibles (**voir fiche centre d'accueil municipal**)

(dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage). Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m² . (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Site	Capacité	Responsable de la mise en place (Voir tableaux 7)	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Salle des fêtes ou bâtiment ALP	50 à 100	Responsable logistique	20 tables 100 chaises 100 lits de camp 100 couvertures	Centre de vacance équipé : ALP

☛ Alimentation

voir tableaux 6.2 et 6.3

La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagées

Fiche d'aide à la décision : risque vents violents / Orages

VIGILANCE ROUGE

Attention certaines structures disposent de plans de secours (PPMS pour les établissements scolaires, cahiers de prescriptions pour les campings situés en zone à risque) Votre fiche réflexe devra assurer la coordination entre ces établissements et les services de la commune

L'ALERTE

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsable (Voir tableaux 7)	Accès au matériel (voir tableau 8)	Procédure (voir tableau 8)
Téléphone ou visite sur site	alerter spécifiquement les établissements du tableau 4.2 si les délais le permettent fermer les établissements pour la journée concernée	RAC		
Téléphone ou visite sur site	alerter spécifiquement les personnes vulnérables (tableaux 2.1 – 2.2), les lieux publics accueillant des enfants (tableau 4.2) si les délais le permettent fermer les établissements pour la journée concernée	RAC		
Téléphone ou visite sur site	alerter les organisateurs de manifestation	RAC		

L'INFORMATION A DONNER

Nature du phénomène prévu (renseignement donnés par le répondeur Météo-France 08.92.68.02.65)
 Heure prévue d'arrivée du phénomène (idem)
 Mesures de sauvegarde à prendre

Fiche d'aide à la décision : risque vents violents / Orages

VIGILANCE ROUGE

LES MESURES DE PROTECTION

Ensemble de la population	Voir recueil des risques
Campings	Evacuer les camping Pour les campings situés en zone à risque leur demander d'appliquer les consignes d'évacuation prévues par leur cahier de prescriptions
Organisateurs de manifestation	Annuler la manifestation

...

LES MESURES DE PROTECTION A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Action	Responsable (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6.1)	Accès aux matériels (voir tableau 6.1)
Héberger les clients du camping CCCC	Responsable population	Salle des fêtes	
Vérifier les installations provisoires ou fixes sensibles au vent sises dans la commune	RAC	Bâtiments élevages , sapinière,	En dehors des heures de service la clé pour accéder au local est à demander à M.r Labadens, ; au Maire ou Premier Adjoint
Prendre un arrêté d'annulation de toutes les manifestations prévues.	RAC	Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	Un exemplaire papier dans le classeur PCS annexe.. Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / interdictions manifestations »
Si les conséquences du phénomène durent, contrôler tous les jours au moins par téléphone, la situation des personnes vulnérables	Responsable population	Tableaux 2	

LES MESURES DE VOIRIE

Fermer les axes qui sont ou qui pourraient être inondés **ou rendus dangereux.**

Fermer les axes qui sont ou qui pourraient être dangereux

Axe	Implantation des points de bouclage	Responsable (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux clés (voir tableau 6)
Route de Lurgues	Pont du Lavedan	DOS	Barrières	En dehors des heures de service la clé pour accéder au local est à demander à M.r Labadens, ; au Maire ou Premier Adjoint

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

Fiche d'aide à la décision : risque vents violents / Orages

VIGILANCE ROUGE

☛ Hébergement provisoire

Organiser le relogement des personnes dont le logement est touché ou qui ont été évacuées (**voir fiche centre d'accueil municipal**)

(dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage). Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m² . (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Hébergement des clients du camping CCC

Site	Capacité	Responsable de la mise en place (Voir tableaux 7)	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Salle des fêtes ou bâtiment ALP	50 à 100	Responsable logistique	20 tables 100 chaises 100 lits de camp 100 couvertures	Centre de vacance équipé : ALP

☛ Alimentation

voir tableaux 6.2 et 6.3

La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagés

Fiche d'aide à la décision : Séisme important

Le département est familier des séismes. Dans cette fiche il faut prendre en compte les séismes importants qui affecteraient la solidité des bâtiments. Pour qualifier un séisme d'important on peut adopter les critères suivants :

Chutes de gros morceaux de plâtre ou de crépis, effondrement partiel de toiture, chutes de cheminées cassées au raz du toit

MONTEE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF COMMUNAL

A l'occasion d'un séisme important il est probable que les systèmes de communication seraient perturbés. Aussi chaque acteur du dispositif communal doit prendre l'initiative de rejoindre sans ordre un point de regroupement prédéfini (en principe la place devant la mairie) où le bilan du personnel disponible sera fait, et à partir duquel la réponse communale pourra s'organiser.

Objectif 1 Montée en puissance

Trouver des cadres pour armer le PCC (tableaux 7.1 et 7.2)

Trouver des bénévoles pour agir sur le terrain (tableaux 7.3-4-5-6-7 et appel aux volontaires)

Objectif 2 mettre à l'abri

Action	Responsables	Matériel	Accès aux matériels
--------	--------------	----------	---------------------

Fiche d'aide à la décision : risque vents violents / Orages

VIGILANCE ROUGE

	(Voir tableaux 7)	(voir tableau 6)	(voir tableau 6)
Faire évacuer les bâtiments fragilisés	RAC et DOS		
Diriger les personnes évacuées vers les zones de regroupement : zones ouvertes, stades, champs, larges places.	Responsable jalonnement Responsable comité d'accueil		
<u>En cas de séisme très important</u> : écroulement de morceaux de cloisons, murs pignons, fissures aux joints de poutres, poteaux, angles de murs ou dalles			
Faire évacuez <u>tous</u> les bâtiments dès l'arrêt des secousses	RP ERP		
Faire si possible coupez les réseaux	RL		
Objectif 3 Renseigner les secours			
La colonne « responsable » est à remplir sur le moment en fonction des effectifs			
Action	Responsables (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux matériels (voir tableau 6)
Évaluer le bilan humain Localiser les victimes éventuelles	DOS		
Évaluer les dégâts Faire le point des bâtiments fragilisés	DOS+ RAC		
Une fois le bilan approximatif réalisé contacter le 18. Ne pas hésiter à aller dans une autre commune pour avoir une liaison téléphonique ou radio	DOS+ RAC		
Objectif 4 Secourir			
Action	Responsables (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux matériels (voir tableau 6)

Fiche d'aide à la décision : risque vents violents / Orages

VIGILANCE ROUGE

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

☛ **Hébergement provisoire** si les conditions le permettent

Organiser le relogement des personnes qui ont été évacuées (**voir fiche centre d'accueil municipal**)

(dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage). Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m². (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Hébergement des clients de la résidence RRR

Fiche d'aide à la décision : Séisme important

Le département est familier des séismes. Dans cette fiche il faut prendre en compte les séismes importants qui affecteraient la solidité des bâtiments. Pour qualifier un séisme d'important on peut adopter les critères suivants :

Chutes de gros morceaux de plâtre ou de crépis, effondrement partiel de toiture, chutes de cheminées cassées au raz du toit

MONTEE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF COMMUNAL

A l'occasion d'un séisme important il est probable que les systèmes de communication seraient perturbés.

Aussi chaque acteur du dispositif communal doit prendre l'initiative de rejoindre sans ordre un point de regroupement prédéfini (en principe la place devant la mairie) où le bilan du personnel disponible sera fait, et à partir duquel la réponse communale pourra s'organiser.

Objectif 1 Montée en puissance

Trouver des cadres pour armer le PCC (tableaux 7.1 et 7.2)

Trouver des bénévoles pour agir sur le terrain (tableaux 7.3-4-5-6-7 et appel aux volontaires)

Objectif 2 mettre à l'abri

Fiche d'aide à la décision : Séisme important

Action	Responsables (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux matériels (voir tableau 6)
Faire évacuer les bâtiments fragilisés	Responsable Logistique et voiries		
Diriger les personnes évacuées vers les zones de regroupement : zones ouvertes, le champ devant l'ALP pour le village , le parking pour Lurgues ,.	Responsable Actions Communales Et pour le jalonnement des personnes Responsable Secretariat et Intendance		
Prendre en charge les personnes vulnérables (tableaux 2)	Responsable population et ERP		
Repérer les lignes électriques tombées ou les conduites de gaz endommagées.	Responsable Logistique		
Si les habitants inquiets évacuent massivement leurs habitations malgré l'absence de risque ne pas s'y opposer,			
<u>En cas de séisme très important</u> : écoulement de morceaux de cloisons, murs pignons, fissures aux joints de poutres, poteaux, angles de murs ou dalles			
Faire évacuez <u>tous</u> les bâtiments dès l'arrêt des secousses	Responsable Actions Communales Et pour le jalonnement des personnes Responsable Secretariat et Intendance		
Faire si possible coupez les réseaux	DOS		

Objectif 3 Renseigner les secours

La colonne « responsable » est à remplir sur le moment en fonction des effectifs

Fiche d'aide à la décision : Séisme important

Action	Responsables (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux matériels (voir tableau 6)
Évaluer le bilan humain Localiser les victimes éventuelles	DOS		
Évaluer les dégâts Faire le point des bâtiments fragilisés	Responsable Logistique et voiries		
Une fois le bilan approximatif réalisé contacter le 18 . Ne pas hésiter à aller dans une autre commune pour avoir une liaison téléphonique ou radio	DOS		

Objectif 4 Secourir

Action	Responsables (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux matériels (voir tableau 6)
Assister les blessés en attendant l'arrivée des secouristes. Ne les relever qu'en cas de nécessité absolue (incendie, risque d'effondrement...). <u>Le déplacement et le relevage doivent être effectués par des secouristes qualifiés</u>	Responsable Actions Communales et bénévoles		

LES MESURES DE PROTECTION A METTRE EN OEUVRE PAR LES HABITANTS

Avant de partir couper les réseaux

N'utiliser le téléphone qu'en cas d'extrême urgence. Les réseaux téléphoniques seront vite saturés. Il est important que les appels d'urgence aient la possibilité d'être passés.

Emporter les objets de première nécessité : couvertures, sac contenant les affaires de première nécessité (Papiers d'identité, médicaments, affaires de toilette, vêtements chauds)

LES MESURES DE VOIRIE

Fiche d'aide à la décision : Séisme important

Boucler les zones qui auraient été rendues dangereuses (bâtiments menaçant ruine, fuites de gaz, câbles électriques au sol...)

Axes	Implantation des points de bouclage	Responsable (Voir tableaux 7)	Matériel (voir tableau 6)	Accès aux clés (voir tableau 6)
VC n°		Responsable voirie Responsable terrain	Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation Panneaux route barrée	Un exemplaire papier dans le classeur PCS annexe.. Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / fermeture voie communale Les panneaux sont dans la remise des services techniques. Les clés sont dans le tableau qui est dans..... En dehors des heures de service la clé pour accéder au coffre à clés est à demander à M.....adresse téléphone

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

☛ **Hébergement provisoire** si les conditions le permettent
Organiser le relogement des personnes qui ont été évacuées (**voir fiche centre d'accueil municipal**)

(dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage). Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m² . (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Hébergement des clients de la résidence RRR

Site	Capacité	Responsable de la mise en place (Voir tableaux 7)	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Salle des fêtes ou bâtiment ALP	50 à 100	Responsable logistique	20 tables 100 chaises 100 lits de camp 100 couvertures	Centre de vacance équipé : ALP

☛ **Hébergement en plein air**

Si les risques d'effondrements sont trop importants et que toute la population est évacuée vers des zones ouvertes en plein air, il serait irréaliste d'imaginer organiser un dispositif d'accueil complet pour chaque zone. Il y a de plus une forte probabilité que la population évacuée d'initiative sans aucune coordination. Il sera cependant intéressant de désigner et faire connaître pour chaque zone ou quartier un responsable qui sera positionné sur un emplacement visible et accessible. Il enregistrera les doléances et questions des habitants

Fiche d'aide à la décision : Séisme important

pour les faire remonter au PCC et diffusera l'information descendante. Une présence physique à ce poste devra être assurée de façon permanente. Le poste devra donc être assuré par au minimum un binôme

Zone ou quartier	Responsable	Coordonnées tel. Position sur le terrain	Effectif approximatif maxi dans la zone	Problèmes particuliers
LURGUES	Titulaire :FOUGA Lucien	Voir tableau poste Commandement	40	Pas de construction grande hauteur .
VILLAGE	Titulaire :LAFFAILLE	Voir tableau poste Commandement	100	

☛ Alimentation

voir tableaux 6.2 et 6.3

La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagées